

CONSEIL MUNICIPAL DE CLÉRY-SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU LUNDI 18 JANVIER 2016

Le Maire de CLÉRY-SAINT-ANDRÉ, certifie avoir convoqué, le douze janvier deux mille seize, les membres du Conseil Municipal, pour une séance publique ordinaire du Conseil Municipal, qui a lieu le dix-huit janvier deux mille seize, à dix-neuf heures.

ORDRE DU JOUR :

ADMINISTRATION GENERALE	2
1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2015	2
2. Actes pris dans le cadre des délégations	2
3. Tirage au sort – Jury d’assises 2017	2
TRAVAUX	2
4. Point d’information sur les travaux en cours	2
5. Dépôt d’un projet « Cœur de village » pour le réaménagement des trottoirs de la rue du Maréchal Foch	3
URBANISME	4
6. Avenant au Projet urbain partenarial du lotissement des Hauts Bergerêts	4
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	5
7. Installation d’un commerce dans l’ancienne boucherie Lebrun	5
SECURITE	6
8. Point d’information sur la création du service de Police municipale	6
ENVIRONNEMENT	6
9. Constitution de groupes thématiques pour la démarche d’Agenda 21	6
GESTION DU PERSONNEL	7
10. Modifications du tableau des effectifs	7
FINANCES	7
11. Tarifs municipaux pour l’année 2016	7
12. Institution de la taxe de séjour	10
13. Demandes de subventions	12
14. Reversement de droits de place au Comité des Fêtes de Cléry-Saint-André	12
15. Autorisation d’engager des crédits d’investissement avant le vote du budget primitif	12
QUESTIONS DIVERSES	13
16. Vie des commissions municipales	13
17. Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales	13
18. Informations diverses	14
19. Questions des membres du Conseil Municipal	14

SÉANCE :

La séance est ouverte à 19 h. 04

Étaient Présents :

- Monsieur Gérard CORGNAC, Maire,
- Monsieur Claude BOISSAY, Madame Sylvie THIERY, Monsieur Alain DIET, Madame Odile BOURGOIN, Monsieur Bertrand HUTTEL, Adjoints au Maire,
- Madame Laurence HUME, Messieurs Alain GRILLON, Daniel ZONCA, Conseillers Municipaux Délégués,
- Mesdames Catherine BURAUULT, Nicole DESSIAUME, Nathalie DUPUIS, Marie HUBERT, Nathalie LAVAL, Brigitte MARTIN, Anne-Sophie MOUZET, Karine SAINTON, Messieurs Grégory BUBENHEIMER, Olivier JOUIN, Jean-Pierre LEFEBVRE, Gabriel PINSARD, Thierry TELLIER et Philippe de TRISTAN, Conseillers Municipaux.

Étaient Absent et ayant donné pouvoir :

- Monsieur Philippe de TRISTAN a donné pouvoir à Monsieur le Maire Gérard CORGNAC,
- Monsieur Gabriel PINSARD a donné pouvoir à Madame Brigitte MARTIN.

Secrétaire de séance :

Madame Anne-Sophie MOUZET,

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 novembre 2015

Le procès-verbal de la précédente séance, envoyé à chacun des membres du Conseil Municipal, est évoqué.

Sur le point 5, Monsieur Olivier JOUIN note que sa correction relative à l'historique du dossier a été intégrée à la présentation de la délibération et que dès lors son intervention relatée ensuite est privée de sens. Il rappelle qu'en questions diverses, une proposition de Mme Sylvie THIÉRY de diffuser les comptes rendus de commissions à l'ensemble des membres du conseil avait été approuvée, hors elle n'est pas retranscrite dans le compte rendu.

2. Actes pris dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire informe les élus qu'aucun devis de plus de 5 000,00 € HT n'a été signé dans le cadre de sa délégation depuis le conseil du 30 novembre 2015.

3. Tirage au sort – Jury d'assises 2017

Madame Sylvie THIÉRY explique qu'il convient comme chaque année de procéder au tirage au sort des personnes qui composeront la liste provisoire annuelle servant à constituer le Jury Criminel pour l'année 2017 devant la Cour d'Assises du Loiret. Elle expose au Conseil Municipal les conditions de ce tirage au sort, en application de l'article 261 du Code de Procédure Pénale. Neuf noms sont à tirer à partir de la liste électorale valide à ce jour. Les personnes tirées au sort doivent être nées après le 31 Décembre 1993, les noms de personnes plus jeunes ne sont pas acceptés.

Une fois ces conditions rappelées, Madame Nicole DESSIAUME et Messieurs Grégory BUBENHEIMER et Thierry TELLIER, Conseillers Municipaux, procèdent à ce tirage au sort. Sont désignés :

DUVAL Marcel – 59 bis rue de la Perrière
CHAPEAU Joëlle – 20 rue du Maréchal Foch
GOLDFEIL Marie-Thérèse – 1 rue du Paré
MONTIGNY Jacqueline – 168 bis rue du Maréchal Foch
VENET Sonia – 185 rue du Château d'eau
BOURGOIN Christian – Les Bonshommes
LEGER Yann – 179 rue du Maréchal Foch
BONAMY Sébastien – 8 clos de la Châtelesnie
AUGRAS François - 74 rue du Maréchal Foch

TRAVAUX

4. Point d'information sur les travaux en cours

Monsieur Alain DIET informe les élus de l'état d'avancement des différents chantiers en cours sur la commune.

- Concernant la Halle, les travaux avancent bien. La pose de la charpente devrait débuter prochainement. Le chantier a rencontré quelques aléas lors du piquetage de l'ancien bâtiment du cloître (effondrement d'un angle de mur, linteaux à changer) qui devraient nécessiter la conclusion d'avenants. Le calendrier est respecté, les travaux vont s'étendre jusqu'en avril.
- Concernant le Dévoisement, la réunion de lancement de chantier a eu lieu le 14 janvier 2016. Les travaux ont débuté le 18 janvier 2016. Le plan de circulation modifié, similaire à celui en place en novembre dernier, est institué avec un sens unique devant la Basilique. Entre le 8 et le 19 février, la circulation sera intégralement coupée entre les carrefours de la Route de Meung et de la Route de Jouy-le-Potier, ainsi que dans ces carrefours qui devront donc être contournés. Le chantier durera jusqu'en avril.

- Concernant les trottoirs de la rue du Maréchal Foch, le syndicat C3M terminera prochainement son intervention par le revêtement bitumé des trottoirs.
- Concernant la Voie verte, l'entreprise chargée de la réalisation des enrobés a pris du retard à cause d'une période de chômage technique. Elle devrait intervenir prochainement si les conditions météorologiques le permettent. La pose des candélabres pour l'éclairage public de la traversée de l'Ardoux est imminente également.
- Concernant la rénovation des travées Nord de la Basilique, un problème d'approvisionnement de l'entreprise chargée des vitraux empêche actuellement de déchauffer la partie haute. Aussi, les entreprises vont demeurer sur la partie haute (baies de la nef) jusque fin février ou début mars. Or, il est nécessaire de démonter la partie haute des échafaudages pour poursuivre les travaux qui doivent se dérouler sur les toitures et charpentes du bas coté nord. En conséquence, la date de fin des travaux est repoussée à juin 2016. A ce stade, la commune attend le retour du conseil départemental pour décider d'engager la tranche conditionnelle 2 qui concerne les murs du bas coté nord.

Monsieur Claude BOISSAY informe qu'après le déplacement des membres de la commission travaux du département, c'est le Président du Conseil départemental et les membres de la commission finances qui se déplaceront suite à l'invitation de Claude BOISSAY et du Maire, pour découvrir les travaux et prendre conscience de l'intérêt de ce projet. La visite est programmée le 4 février 2016. Monsieur le Maire souligne l'honneur que représente cette visite et rappelle que la mairie bénéficie d'un financement du conseil départemental à hauteur de 44 %, ce qui est exceptionnel. Il rappelle cependant qu'il y a eu des velléités de revoir à la baisse cette aide et que les élus clérycois se mobilisent pour la défendre. Monsieur Claude BOISSAY précise néanmoins que le Conseil départemental subit une baisse de 11 millions d'euros de ses dotations, qui lui impose de revoir certaines politiques.

5. Dépôt d'un projet « Cœur de village » pour le réaménagement des trottoirs de la rue du Maréchal Foch

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du Contrat régional de solidarité territoriale, remplaçant du contrat de Pays, qui va être signé entre le Pays Sologne Val Sud et la Région Centre, il est prévu une enveloppe additionnelle pour le financement de projets d'aménagement d'espaces publics. Cette enveloppe s'élève à 298 500 euros de subventions. La dépense éligible maximum est de 250 000 euros par collectivité et le taux de subvention maximum est de 30 %, soit 75 000 euros par projet.

Le Maire rappelle que le réaménagement de la rue du Maréchal Foch, entre la rue de Meung et la rue de Saint-André, a été évoqué comme un projet important qui pourrait voir le jour au cours du mandat. Les travaux de rénovation de la canalisation d'eau de la rue du Maréchal Foch par le C3M ont été une première étape, plus tôt que prévue, de ce projet.

Le dernier aménagement de la rue du Maréchal Foch date de 1976. A ce jour, il est possible de dresser plusieurs constats :

- La chaussée très large (7,80 m) est surdimensionnée par rapport au trafic et facilite des vitesses excessives,
- En de nombreux endroits, la largeur de trottoirs n'atteint pas 1,40 m, largeur minimale pour l'accessibilité PMR mais aussi pour une circulation confortable des piétons,
- Le nombre de places de stationnement semble aujourd'hui faible compte tenu du développement important du nombre de voitures particulières dans chaque foyer, dont beaucoup sont stationnées sur la voie publique,
- Il existe peu de percées dans le front bâti qui permettent une traversée nord-sud pour les déplacements doux, et ces traversées sont peu ou pas sécurisées,
- L'environnement exclusivement minéral ne met pas en valeur la traversée de ville et les bâtiments publics, notamment la mairie,
- Une partie des réseaux ERDF demeurent en aérien sur poteaux

Au regard de ces enjeux, il semble pertinent de profiter de l'opportunité ouverte par les travaux du C3M pour lancer une réflexion globale sur l'aménagement de la traversée de ville, dans la continuité du dévoiement. Le syndicat réalisera une réfection à l'émulsion, d'une durée de vie de 3 à 5 ans minimum, laissant à la commune le temps nécessaire à l'élaboration de son projet dans de bonnes conditions. Il est aussi nécessaire d'attendre le résultat des tests prévus sur la canalisation nord de la rue de Maréchal Foch pour savoir si elle doit être remplacée.

Ce type de réaménagement d'une traversée du Cœur de Ville est éligible au soutien financier de la Région Centre au titre de l'enveloppe additionnelle « Cœur de Village » du Contrat régional de solidarité territoriale.

Monsieur Olivier JOUIN se félicite du succès de la politique régionale des Cœurs de Village qui représente une aide importante pour les collectivités. Il considère que c'est une bonne idée de chercher à améliorer l'aspect visuel de cette rue et reconnaît que c'est une priorité pour Cléry. Monsieur le Maire précise que si les poteaux pourront vraisemblablement être enlevés, ERDF privilégie désormais les tresses en façade à l'enfouissement. Il confirme que cette aide de la région est très importante et qu'elle permet d'être plus ambitieux dans ce projet d'aménagement. Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande si le maire peut expliciter davantage le projet. Monsieur le Maire répond que c'est prématuré et, qu'à ce stade, il s'agit seulement d'une demande de subvention ; le projet détaillé reste à construire, il faudra notamment travailler avec l'Architecte des Bâtiments de France. Monsieur Grégory BUBENHEIMER rappelle qu'il sera important de communiquer sur ce projet, notamment vis-à-vis des riverains.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de faire acte de candidature pour l'inscription du réaménagement de la traversée de la rue du Maréchal Foch, entre la rue de Meung et la rue de Saint André, au titre de l'enveloppe additionnelle « Cœur du village » du Contrat régional de solidarité territoriale du Pays Sologne Val Sud, d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et signer tout document afférent, et de l'autoriser à recruter un architecte paysagiste pour ce projet.

> *Arrivée de Marie Hubert*

URBANISME

6. Avenant au Projet urbain partenarial du lotissement des Hauts Bergerêts

Monsieur Claude BOISSAY rappelle que la commune a conclu un contrat de « projet urbain partenarial » avec l'aménageur SAFIM pour la réalisation du lotissement des Hauts Bergerêts. Lorsqu'il est accepté par l'aménageur, le PUP permet à la collectivité de fixer contractuellement le montant de la participation qui sera versée pour l'aménagement d'équipements publics utiles aux nouveaux habitants, et d'obtenir directement le financement par l'aménageur plutôt que par la perception différée et légèrement plus aléatoire de la taxe d'aménagement. En contrepartie, les constructions dans le périmètre concerné par le PUP sont exonérées du paiement de la taxe d'aménagement.

Le PUP signé le 7 décembre 2012 pour le secteur des Hauts Bergerêts prévoyait une fin de réalisation des équipements avant le 31 décembre 2016. Au vu de l'avancement de la commercialisation, il est proposé de prolonger le PUP jusqu'en 2019 afin de donner plus de temps à la commune pour réaliser les équipements attendus.

De plus, il est proposé de modifier les conditions financières du PUP, pour fixer le nouveau montant à 237 630 euros :

- En retenant le montant HT des travaux envisagés comme base de la participation, compte tenu que c'est la commune qui récupérera la TVA et non l'aménageur, et que tous les travaux envisagés sont éligibles au FCTVA ;
- En augmentant la participation de la SAFIM suite à un surcoût d'extension du réseau ERDF,
- En augmentant la participation de la SAFIM au motif de l'actualisation du coût des travaux compte tenu de la prolongation du PUP.

La SAFIM a également fourni une caution financière pour garantir le paiement des sommes dues dans le cadre du PUP.

Madame Anne-Sophie MOUZET demande la nature de la garantie et l'origine de la banque. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une « Garantie financière d'achèvement », commune dans tous les dossiers d'aménagement, accordée par une banque luxembourgeoise. Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande le montant pour les différents projets listés et le phasage. Monsieur le Maire répond que l'on va échelonner les travaux. Une partie est déjà réalisée (extensions de réseau ERDF) et qu'une autre est programmée pour 2016 (première partie de la rue des Bergerêts coté rue de Meung), la suite dépendra du rythme d'avancement du lotissement. Monsieur Olivier JOUIN demande les enveloppes estimatives des différents éléments. L'enveloppe totale du PUP est de 237 630 euros HT et il est estimé que 166 350 euros HT environ seront nécessaires pour l'aménagement de la seule rue des Bergerêts. Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande ce qu'il se passe dans l'hypothèse où tout n'est pas dépensé. Il lui est répondu que si la mairie réalise des travaux pour un montant inférieur à celui prévu au PUP, elle ne pourra demander de paiement à la SAFIM qu'à concurrence du montant

des travaux, le reste étant au bénéfice de l'aménageur. Monsieur Alain DIET précise qu'en revanche l'enveloppe est limitative, c'est la commune qui devrait assumer le dépassement éventuel, il lui appartient donc de tenir le budget envisagé. Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande dans quelle mesure la participation de l'aménageur respecte le principe de proportionnalité, il lui est répondu qu'il a été retenu contractuellement un financement intégral par l'aménageur signifiant que l'on considère que 100 % des travaux ont été rendus nécessaires par l'opération d'aménagement des Hauts Bergerêts. Il s'agit uniquement de coûts de VRD et non de superstructures. Monsieur Alain DIET demande que l'aménageur fournisse une copie de l'assurance décennale prise pour les travaux sur les ouvrages dont il est prévu une rétrocession.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant proposé au PUP et d'autoriser le maire à le signer.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

7. Installation d'un commerce dans l'ancienne boucherie Lebrun

Monsieur Claude BOISSAY informe les élus que la commission « Relations avec les acteurs économiques » s'est réunie le 21 décembre 2015 pour étudier les candidatures de porteurs de projets pour l'exploitation d'un commerce dans l'ancienne boucherie Lebrun. Sur trois candidats qui étaient suivis par les services municipaux, deux ont finalement déposé un dossier étayé.

Les conditions posées à l'installation sont un loyer de 500 euros HT pour la partie commerce, et de 500 euros pour la partie logement, les deux étant obligatoirement louées conjointement. Il est également autorisé un droit de terrasse sur l'arrière du bâtiment, à proximité de la Halle. La location des dépendances est ou non incluse sans surcoût selon les besoins des porteurs de projets. Le logement ayant été rénové en 2014, il a été indiqué aux candidats que les travaux d'aménagement intérieur de la partie commerciale sont à la charge des preneurs, la mairie ne pouvant intervenir ultérieurement que pour le clos et le couvert.

Après examen, la commission a émis un avis favorable à l'installation d'un couple souhaitant ouvrir un commerce d'épicerie, vente de produits locaux et petite restauration. Les deux époux ont été auditionnés par la commission. Ils souhaitent débiter leur activité au printemps 2016 et attendent actuellement leur accord définitif de prêt.

Madame Anne-Sophie MOUZET demande quelle type de restauration est envisagé. Claude BOISSAY répond qu'il s'agirait de sandwicherie, salades, croque-monsieurs, la cible commerciale étant les touristes de passage qui ne recherchent pas une restauration traditionnelle. Monsieur Olivier JOUIN insiste sur le fait que le lieu est très important pour la commune, formant l'arrivée sur la Basilique en venant de Meung-sur-Loire et qu'une attention doit être donnée à l'image du commerce et au standing de l'aménagement. Il dit avoir été intéressé par le fait que ce sont des gens du métier et qui pourraient se distinguer par la qualité de leur savoir-faire. Il renouvelle son souhait que la réflexion continue à l'échelle de l'ensemble de l'îlot, et notamment du grenier des annexes.

Monsieur Alain DIET demande qui aurait la charge du remplacement de la devanture de la boutique. Monsieur Claude BOISSAY répond qu'il est prévu qu'elle reste en l'état pour l'instant, avec seulement un toilettage, mais que si des travaux étaient décidés, il seraient à la charge de la commune qui assure le clos et le couvert. Un projet de fiche a été déposé au nouveau contrat de Pays pour être subventionné le cas échéant sur ces travaux.

Monsieur Olivier JOUIN ajoute que les porteurs de projets avaient une petite enveloppe pour les aménagements intérieurs mais qu'il y aura beaucoup à faire pour rendre l'endroit sympathique. Cependant, ce commerce est l'image de la mairie et il faudra veiller aux choix qui seront faits. Monsieur le Maire précise que les élus envisagent la possibilité de différer le loyer commercial de quelques mois pour les aider à démarrer et à faire des travaux. Il précise que l'un des conjoints garderait son emploi le temps du démarrage de l'entreprise.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer mensuel à 500 euros HT pour la partie commerciale et 500 euros pour le logement, d'autoriser le maire à signer une promesse de bail commercial puis un bail commercial avec M. Augusto Quintiao et Mme Laura Deponchel et à fixer, en accord avec eux, la date de début du bail.

SECURITE

8. Point d'information sur la création du service de Police municipale

Monsieur le Maire informe que suite à la décision de doter la commune d'un service de Police municipale, il a été lancé une procédure de recrutement d'un agent. La commission de recrutement était composée du Maire, de l'Adjoint en charge de la Sécurité (M. Diet), d'une conseillère municipale ne participant pas à la commission Sécurité (Mme Mouzet), du directeur général des services et de la responsable des ressources humaines de la mairie.

Le choix du jury s'est porté sur M. Olivier HIRTZ, âgé de 50 ans et actuellement policier municipal à Chécy depuis 12 ans. Cet agent a déjà l'expérience de la constitution d'un service de police municipale dans cette commune. Il prendra ses nouvelles fonctions à Cléry-Saint-André à compter du 7 mars 2016. Monsieur le Maire précise qu'il sera présenté lors des vœux.

Monsieur Daniel ZONCA demande s'il sera équipé de jumelles radar. Monsieur le Maire répond qu'un accord est en discussion avec la commune de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin pour un prêt de leur équipement.

ENVIRONNEMENT

9. Constitution de groupes thématiques pour la démarche d'Agenda 21

Madame Sylvie THIERY propose, en accord avec la commission Embellissement et Ville durable, de constituer 3 groupes thématiques qui seront chargés d'initier l'élaboration de l'Agenda 21 de Cléry-Saint-André.

Afin de démarrer la démarche, ils seront chargés, chacun dans leurs thématiques, de dresser un état des lieux de la situation de la commune, de ses forces et de ses faiblesses et d'identifier les actions déjà mises en œuvres. Ils pourront aussi recenser les domaines sur lesquels il n'y a pas assez de connaissances ou de données disponibles afin de solliciter des appoints extérieurs ou des études approfondies par les services.

A partir de ce premier travail, il sera possible de déterminer les priorités de travail souhaitées. Ces éléments permettront de cadrer la suite de la méthodologie et notamment les besoins d'assistance extérieure par un bureau d'études.

Ce travail de défrichage sera un préalable à un élargissement futur de la concertation et doit permettre à l'ensemble des élus de s'approprier la démarche d'Agenda 21.

Les trois groupes thématiques sont les suivants :

- Groupe 1 : « Espaces naturels, paysage et biodiversité »
- Groupe 2 : « Cohésion sociale et lien social »
- Groupe 3 : « Préservation des ressources et consommation durable ».

Une liste non exhaustive des champs pouvant être abordés par les différents groupes est présentée en séance et sera adressée par mail aux élus.

Monsieur Olivier JOUIN demande si la démarche sera ensuite ouverte à tous les citoyens ou seulement aux personnalités qualifiées. Il considère que l'état des lieux est aussi à co-construire avec les citoyens et qu'il ne faudrait pas exclure éventuellement des personnes extérieures à la commune qui pourraient aider. Il incite aussi à voir ce qui se fait ailleurs et notamment à se rapprocher du réseau durable mis en place par la Région Centre. Madame Sylvie THIERY répond que des échanges ont déjà eu lieu avec le porteur de projet de l'Agenda 21 Mareau-Mezieres et avec la Région Centre. Elle précise que l'état des lieux pourrait durer environ 6 mois et que l'objectif est un travail sur 3 ans pour l'élaboration de l'Agenda 21. Madame Odile BOURGOIN demande combien de participants sont prévus par groupes. Madame Sylvie THIERY répond que 10 à 15 personnes par groupes sont un maximum.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la constitution des 3 groupes présentés et d'inviter tous les conseillers municipaux à s'inscrire dans un groupe avant le 1^{er} février 2016.

GESTION DU PERSONNEL**10. Modifications du tableau des effectifs**

Monsieur Bertrand HUTTEL expose trois propositions de modifications à apporter au tableau des effectifs municipaux :

- Suite à la réussite d'un concours, un agent peut être promu au grade d'animateur territorial (catégorie B). Ce grade est adapté aux missions qu'il exerce déjà (Responsable du service Enfance Jeunesse), aussi il est proposé de créer un poste d'animateur territorial à temps complet et de supprimer le poste actuel d'adjoint principal d'animation de 2^e classe à temps complet. La modification prendrait effet au 1^{er} avril 2016.
- Suite à la procédure de recrutement d'un policier municipal, et au vu du candidat retenu, il est nécessaire de créer un emploi au grade de chef de police municipale (catégorie C) à temps complet. La modification prendrait effet au 7 mars 2016, date d'arrivée du nouvel agent.
- Suite au départ en retraite d'un agent, il est proposé de supprimer à compter du 1^{er} mars 2016 les deux emplois suivants:
 - o Adjoint technique principal de 1^{ère} classe (17,5 / 35^e)
 - o Garde champêtre chef (17,5 / 35^e)

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications proposées du tableau des effectifs municipaux.

Le conseil municipal adresse ses félicitations à Madame Séverine VAUZELLE pour la réussite de son concours.

FINANCES**11. Tarifs municipaux pour l'année 2016**

Monsieur Alain DIET informe que dans le cadre de la traditionnelle revue annuelle des tarifs municipaux, la commission Finances, dans le prolongement du travail engagé l'année passée, a souhaité poursuivre la simplification de la grille tarifaire. Ainsi, certains tarifs inusités sont supprimés, d'autres sont regroupés ou harmonisés.

De plus, les travaux de la commission ont mis en avant deux constats :

- D'une part, le tarif de location de la salle des fêtes Espace Loire est particulièrement élevé au regard des salles comparables. La salle est donc peu louée pour des événements privés. Ainsi, sur les deux mois de juillet et août 2015, alors qu'elle n'était pas utilisée par les associations locales, la salle est demeurée vide la quasi-totalité des week-ends. La commission propose donc une diminution des tarifs de location pour les mettre plus en rapport avec les salles comparables. La grille a aussi été simplifiée compte tenu que de nombreux tarifs ne sont pas utilisés.
- La tarification des sépultures suites à incinérations (colombarium et caverne) est très sensiblement supérieure à celle des concessions funéraires, alors même que leur coût de revient d'un emplacement cinéraire est sensiblement inférieur à celui des concessions. A ce jour, quasiment aucune place en colombarium n'a été vendue malgré un investissement important de la commune pour se doter de cet équipement. Il est donc proposé une refonte de la tarification des concessions funéraires.

Les propositions de la commission finances sont les suivantes :

Location des salles municipales :

		Clérycois	Extérieur
Espace Loire Particuliers, entreprises, associations non clérycoises	Le Week-end (samedi + dimanche) ou La Journée (en semaine)	450 €	700 €
	Majoration Chauffage du 1 ^{er} octobre au 31 mars	60 €	60 €

Espace Loire Associations clérycoises	Location Journée	200 €	
Espace Ardoux Particuliers, entreprises, associations non clérycoises	Location Journée	130 €	200 €
Espace Ardoux Associations clérycoises	Location Journée	100 €	
Salle Charlotte de Savoie Tous	Semaine d'expo (du lundi au dimanche)	60 €	60 €

Les tarifs de location de la Salle des Genêts d'Or et du Dojo, qui ne sont pas ouverts à la location privée, ne sont pas reconduits. En cas de besoin d'évaluation de l'avantage en nature fourni aux associations clérycoises affectataires, il sera utilisé le tarif de référence de l'espace Ardoux.

Location de matériels :

Les tarifs sont inchangés. Pour un week-end :

Barnums	130 €
Bancs et tables de 2m ou 2,5m	8 €
Bancs et tables et 3m ou 4m	285 €

Bibliothèque municipale :

La commission Finances a proposé une augmentation de 0,50 € pour les clérycois et de 1,50 € pour les extérieurs.

		Clérycois	Extérieur
Bibliothèque municipale	Inscription à l'année	7 €	10 €

Droits de Place :

La commission Finances a proposé une harmonisation des tarifs qui était proches entre la Foire aux Pommes et le Marché Villageois. Le prix du mètre linéaire du marché hebdomadaire n'est pas modifié.

Permanents	Marché hebdomadaire	Mètre linéaire	1,10 €
	Ventes au déballage (camions...)	Journée	50 €
	Cirques	Forfait	85 €
Communs Foire aux Pommes et Marché villageois	Brocante	Mètre linéaire	2,60 €
	Petit Manège	Forfait	50 €
	Grand Manège	Forfait	120 €
Spécial Foire aux Pommes	Exposants	ML pour présence 2 jours	12 €
		ML pour présence 1 jour	8,50 €

Concessions funéraires :

La commission Finances a étudié la politique tarifaire, l'occupation réelle du cimetière et les coûts de revient des emplacements. Elle propose en conséquence une simplification de la grille, une harmonisation des durées de renouvellement à 10 ans et une baisse significative du tarif des places au colombarium.

La concession funéraire de 15 ans est également supprimée, la durée minimale devenant 30 ans pour les concessions. Il est également instauré un droit de superposition dans un caveau existant compte tenu du coût pour la commune de la présence de nouveaux défunts.

	30 ans	50 ans	Renouvellement 10 ans
Concession	200 €	420 €	110 €
Droit de superposition	70 € / défunt		

Le tarif du colombarium 2 places est aligné sur celui des cavurnes.

	10 ans	20 ans	30 ans	Renouvellement 10 ans
Cavurne (1 place)	320 €	430 €	540 €	110 €
Colombarium (2 places)	320 €	430 €	540 €	110 €
Colombarium (3 places)	370 €	480 €	590 €	110 €
Porte granit noir	160 €			

Encarts dans le bulletin municipal :

Les prix sont hors TVA éventuelle.

1/8 ^e de page	105 €
1/4 de page	195 €
1/2 de page	285 €
Page entière	360 €

Photocopies :

Il s'agit du prix par page.

	Noir et blanc	Couleur
A4	0,25 €	0,40 €
A3	0,50 €	0,80 €

Tarifs périscolaires, école de musique et jeunesse :

Les tarifs des services périscolaires, de l'école de musique et des tickets sports sont à modifier pour la rentrée scolaire de septembre. Ils seront donc délibérés ultérieurement.

Monsieur Claude BOISSAY craint que la baisse des tarifs de la salle des fêtes et l'augmentation du nombre de locations ne génèrent surtout une augmentation des dégradations. Il signale notamment que les rideaux de fonds de scène est déchiré et qu'il manque des embrasses pour les rideaux de devant de scène. Aussi, il souhaite que même si les tarifs baissent, la mairie continue néanmoins d'assurer un bon entretien du lieu. Madame Anne-Sophie MOUZET précise que ceci devrait être vu lors de l'état des lieux mais qu'actuellement, il n'y a pas d'état des lieux intermédiaire lorsque plusieurs associations se succèdent au cours d'un week-end. Madame Brigitte MARTIN demande que des consignes soient données aux services et que l'on rappelle aux personnes qui louent qu'il s'agit d'un bien commun.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les tarifs municipaux tels que présentés et de dire qu'ils entrent en vigueur à compter du 1^{er} février 2016.

12. Institution de la taxe de séjour

Monsieur Alain DIET expose au conseil municipal une proposition de la commission des Finances. Le développement économique de la commune de Cléry-Saint-André semble pouvoir passer, de plus en plus, par le tourisme. A ce sujet, les synergies recherchées entre les offices de tourisme de Cléry-Saint-André, Meung-sur-Loire et Beaugency doivent permettre d'envisager la structuration d'un réel pôle cohérent et solidaire à l'ouest d'Orléans.

La commune apporte un soutien à cette politique touristique au travers notamment de l'Office de Tourisme. Outre la subvention versée à l'association, elle prend en charge l'entretien du bâtiment, le téléphone et l'électricité. La commune met également en place diverses actions ayant pour objet de développer l'activité touristique : entretien de la Basilique, expositions, manifestations culturelles... Plusieurs associations locales participent aussi activement au rayonnement touristique de Cléry-Saint-André par les manifestations qu'elles organisent.

La commune de Beaugency a institué la taxe de séjour depuis le 1^{er} janvier 2013. La commune de Meung-sur-Loire l'applique depuis le 1^{er} janvier 2016.

Pour permettre à la commune de Cléry-Saint-André de continuer de soutenir le développement du tourisme sur la commune et de dégager des recettes dédiées à cette mission, la commission propose d'instaurer la taxe de séjour sur notre commune. Afin de permettre aux hébergeurs de s'organiser, il est proposé de fixer la date de début de perception au 1^{er} juillet 2016 et de dire qu'elle s'appliquera sur l'ensemble de la période d'ouverture des différents hébergements. Comme l'impose la loi, l'ensemble du produit de la taxe de séjour sera affectée exclusivement à des actions en faveur du développement touristique.

Il est proposé d'instituer les tarifs à leurs niveaux planchers pour chacune des catégories. Ce plancher est automatiquement revalorisé chaque année en loi de finances. Pour 2015, les tarifs étaient les suivants :

Catégories d'hébergement	Tarif plancher (en euros)
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles, terrains de camping et terrains de caravanage classés 2 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,30
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacement dans des aires de campings-cars et des parkings touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,20
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,20
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,20
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,20
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20

La taxe s'appliquera à toute personne de plus de 18 ans, hormis les cas exonérés par la loi (travailleurs saisonniers, hébergements d'urgence). Elle s'ajoute au prix de la nuitée.

Les exploitants des hébergements auront obligation de tenir un registre des nuitées facturées et des taxes collectées par eux. Le reversement s'effectuera chaque semestre sur la base de la fréquentation de l'établissement. Les hébergeurs qui ne tiendraient pas de registre ou le tiendraient de façon inexacte, qui refuseraient de collecter tout ou partie de la taxe de séjour, qui ne transmettraient pas leurs données de fréquentation ou ne reverseraient pas le produit dans les 2 mois suivant la liquidation de la taxe pourront faire l'objet d'une taxation d'office (c'est-à-dire d'une taxation sur la base de 100 % d'occupation sur 100 % des jours d'ouverture de l'année) et s'exposent à une contravention de 4^e classe (750 euros).

Madame Sylvie THIERY demande le produit attendu. Monsieur Alain DIET répond qu'il est estimé à 3 000 euros par an. Monsieur Olivier JOUIN demande si un temps de dialogue a eu lieu avec les hébergeurs. Monsieur Alain DIET répond qu'il sera organisé prochainement.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'instituer la taxe de séjour à compter du 1^{er} juillet 2016 sur la commune, pendant toute la période d'ouverture des différents hébergements, de fixer les tarifs à leurs niveaux planchers présenté ci-dessus, de dire que le recouvrement sera semestriel et de dire qu'elle pourra donner lieu à taxation d'office en cas d'absence totale ou partielle de collecte, de déclaration ou de reversement d'un hébergeur.

13. Demandes de subventions

Monsieur Alain DIET rappelle que la commune avait délibéré au mois décembre sur des orientations de demande de subventions pour les projets de l'année 2016. Il est nécessaire de compléter cette délibération concernant la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en indiquant le montant attendu des travaux et des subventions.

Il est proposé de déposer des dossiers de demande de DETR pour les projets suivants :

- Pour une nouvelle tranche de renouvellement des menuiseries extérieures de l'Ecole des Bergerêts pour un montant estimé de 9 273 euros HT, soit une subvention sollicitée à 3 245 euros au taux maximum de 35 % ;
- Pour la mise en accessibilité et un renouvellement de la Mairie et de ses annexes aux 92 et 94 rue du Maréchal Foch pour un montant estimé de 44 422 euros HT, soit une subvention sollicitée de 15 548 euros au taux maximum de 35 %.

Compte tenu de l'absence de présentation d'une déclaration d'intention d'aliéner sur le projet Sinclair Pharma à ce jour, il est prématuré de déposer un dossier de demande de subvention à ce stade.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les deux projets ci-dessus, d'approuver leur plan de financement en dépenses et en recettes tel que présenté ci-dessus, de solliciter le soutien de la Dotation d'équipement des territoires ruraux au titre de l'année 2016 pour les montants ci-dessus et d'autoriser le maire à signer tout document afférent à la demande de subvention.

14. Reversement de droits de place au Comité des Fêtes de Cléry-Saint-André

Monsieur Bertrand HUTTEL rappelle qu'un engagement de la municipalité prévoit le reversement, chaque année, du produit des droits de place de la Foire aux Pommes au Comité des Fêtes pour assurer son fonctionnement.

Les droits de place encaissés lors de la 29^e édition de la Foire aux pommes s'élèvent à 1 061,00 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 061 euros au Comité des Fêtes de Cléry-Saint-André pour l'organisation de la 29^e édition de la Foire aux pommes.

Monsieur Gérard CORGNAC ne prend pas part au vote compte tenu qu'il siège au conseil d'administration de l'association.

15. Autorisation d'engager des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif

Monsieur Alain DIET rappelle qu'entre le 1^{er} janvier et la date de vote du budget, le maire ne peut engager, liquider et mandater que les dépenses de fonctionnement, dans la limite du budget de l'année précédente, les annuités des emprunts et les dépenses déjà engagées juridiquement sur 2015 et inscrites en restes à réaliser.

En outre, le code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nouvelles, dans la limite d'un 25 % de l'enveloppe du budget primitif de l'année précédente.

Au vu des besoins qui peuvent survenir durant cette période dans les services municipaux, notamment suite en matière informatique, il est proposé d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater des dépenses nouvelles pour les objets suivants exclusivement :

- Matériel informatique,
- Eclairage public (exécution du contrat pluriannuel),
- Matériel d'équipement,
- Acquisition de véhicules,
- Valorisation du groupe scolaire,
- Petits investissements scolaires.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater, jusqu'au vote du budget des dépenses d'investissements nouvelles dans les objets précédemment cités et dans la limite de 10 % maximum des dépenses d'investissement du budget primitif 2015.

QUESTIONS DIVERSES

16. Vie des commissions municipales

La Commission « Travaux, Sécurité, Circulation » s'est réunie le 15 janvier 2016 pour évoquer les travaux en cours et pour travailler sur l'aménagement des trottoirs de la rue du Maréchal Foch.

La Commission « Relations avec les acteurs économiques » s'est réunie le 21 décembre 2015 pour analyser les candidatures pour l'exploitation d'un commerce dans la boucherie Lebrun.

La Commission « Action sociale » s'est réunie le 2 décembre 2015 pour préparer le cocktail de Noël des agents municipaux. Monsieur le Maire remercie les membres de la commission pour cette soirée qui a été appréciée de l'ensemble des participants.

La Commission « Finances » s'est réunie le 22 décembre 2015 pour étudier les tarifs 2016 et étudier l'exécution budgétaire. Elle se réunira de nouveau le 26 janvier 2016.

La Commission « Culture et Patrimoine » s'est réunie le 8 décembre 2015 pour travailler sur l'organisation du printemps des poètes et d'une soirée Cabaret. Elle se réunira de nouveau le 19 janvier 2016.

17. Comptes-rendus de diverses réunions intercommunales

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une synthèse des différentes réunions intercommunales passées ou à venir, afin de favoriser l'information de tous sur l'actualité intercommunale.

• *La Communauté de Communes du Val d'Ardoux (C.C.V.A.) :*

Le conseil communautaire s'est réuni le 15 décembre 2015 en présence de Claude BOISSAY, Odile BOURGOIN, Catherine BURAUULT, Gérard CORGNAC, Alain DIET, Nathalie DUPUIS, Olivier JOUIN, Sylvie THIERY et Daniel ZONCA. Les principaux points à l'ordre du jour étaient le schéma de coopération intercommunale, le téléthon et l'élection d'un vice-président. Il se réunira de nouveau le 26 janvier 2016.

La commission « Communication » s'est réunie le 27 octobre 2015.

La commission « Economie Tourisme » s'est réunie le 11 décembre en présence de Gérard CORGNAC et Catherine BURAUULT. La commission « Action sociale et services à la population » s'est réunie le 7 décembre en présence de Laurence HUME, Karine SAINTON, Sylvie THIERY et Olivier JOUIN. La commission « Administration / Finances » s'est réunie le 12 janvier en présence d'Alain DIET, Gabriel PINSARD et Grégory BUBENHEIMER.

Le comité de pilotage de la Maison de Santé se réunira le 20 janvier 2016 pour analyser l'avant projet définitif.

La session agricole se tiendra le 2 février 2016, de 8h45 à 16h15 à l'Espace Loire. Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire avant le 25 janvier auprès de la Communauté de communes du Val d'Ardoux.

• *Le Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement de Cléry-Saint-André, Mareau-aux-Prés, Mézières-lez-Cléry et Les Muids de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin (C3M) :*

(Informations non transmises)

- ***Le Syndicat Mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (S.M.I.R.T.O.M.) de la Région de Beaugency.***

Le comité syndical se réunira le 26 janvier 2016 avec notamment le débat d'orientation budgétaire.

Le bureau syndical s'est réuni le 9 décembre 2015, en présence de Daniel ZONCA, et le 5 janvier 2016 en présence d'Alain GRILLON et Daniel ZONCA.

Le groupe de travail « Collecte » s'est réuni le 15 décembre 2015 pour organiser la distribution des composteurs.

La commission « Finances » s'est réunie le 2 décembre 2015. La commission d'appel d'offres s'est réunie les 5 et 13 janvier 2016 pour les marchés de mise en sécurité des déchetteries d'Ardon, Ligny-le-Ribault et Saint-Ay. Alain GRILLON était présent.

- ***Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin de l'Ardoux (S.M.E.T.A.B.A.)***

Le comité syndical ne s'est pas réuni.

- ***Le Syndicat InterCommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (S.I.C.A.L.A.)***

Le comité syndical ne s'est pas réuni.

- ***Le Syndicat Intercommunal de Gestion de la Crèche Familiale Intercommunale des Marmousets (S.I.V.U. Crèche)***

Le comité syndical s'est réuni le 8 décembre 2015 à 18h30 à Mareau-aux-Prés. Les sujets à l'ordre du jour étaient le point sur les inscriptions, le personnel et le spectacle de Noël de la crèche.

- ***Le Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud :***

Le comité syndical se réunira le 25 février 2016 pour le débat d'orientations budgétaires et la présentation du PADD du SCoT.

Le bureau syndical élargi se réunira le 19 janvier 2016.

18. Informations diverses

Madame Odile BOURGOIN informe les membres du conseil municipal que le bulletin municipal 2016 sera distribué à partir du 20 janvier dans les boîtes aux lettres des clérycois. Elle remercie l'ensemble des élus qui ont participé à son élaboration.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire se déroulera le jeudi 28 janvier à 19 heures à l'Espace Loire.

Monsieur le Maire informe les élus qu'une seconde réunion de présentation générale de l'étude de fusion des intercommunalités aura lieu le 27 janvier 2016 à 18h30 à Baule.

Madame Sylvie THIERY rend compte des analyses d'eaux effectuées par le laboratoire CARSO-AM pour le compte de l'ARS le 12 octobre 2015 aux Poussins. L'ensemble des critères étaient satisfaisants.

19. Questions des membres du Conseil Municipal

Monsieur Grégory BUBENHEIMER résume le contenu de sa question qui est ici reproduite intégralement :

« Si les résultats des dernières élections régionales ont montré une baisse de l'abstention, la participation reste la troisième plus mauvaise du genre. Cette situation s'explique avec un désenchantement que manifeste une partie de nos concitoyens en ne se rendant pas aux urnes.

Ceci est du, d'une part, à l'effritement de la confiance accordée par les électeurs à leurs représentants; d'autre part, au sentiment d'un décalage croissant entre les orientations prises par les responsables politiques et l'attente réelle de nos concitoyens.

Il est donc primordial de replacer au cœur de la République le renforcement de la confiance des citoyen(ne)s dans le fonctionnement démocratique de nos institutions représentatives.

Comment ? En sortant du discours: en posant les problèmes et en trouvant des solutions qui s'offrent à nous.

Sur la centaine de propositions issues du rapport « La République par tous et pour tous » (M. Claude BARTOLONE) et de « La Nation Française, Un héritage en partage » (M. Gerard LARCHER) remis au Président de la République, je vous propose d'en retenir 10 à faire vivre dans notre commune et notre intercommunalité actuelle et future :

1. Demander à nos Lycées d'ouvrir aux associations la « semaine de l'engagement lycéen » sous forme d'un forum où les associations présenteraient leurs actions
2. Créer un livret citoyen à destination des familles, partagé avec les enseignants, les éducateurs et les animateurs du territoire, distribué en appui des étapes du parcours citoyen instauré pour tous les élèves, du primaire au baccalauréat
3. Promouvoir le service civique
4. Créer une « maison de la citoyenneté », pépinières associatives et espaces ressources, proposant locaux et services aux jeunes
5. Mettre en place des cérémonies d'entrée dans la citoyenneté (remise aux jeunes d'un passeport citoyen, remise des cartes électorales, etc.)
6. Faire du 14 juillet un temps fort, de l'engagement citoyen au service de la République
7. Mettre en place des campagnes non partisans conduites par les mairies d'incitation au vote, d'information sur les conditions du vote (carte d'électeur, bureau centralisateur, bureau de vote, etc.) et d'information sur les compétences de chaque assemblée élue
8. Renforcer la démocratie participative comme instrument d'inclusion politique en promouvant le rôle de la société civile dans la gouvernance communale et intercommunale par la généralisation des organes de la démocratie locale participative – conseils de développement, conseils citoyens, conseils de quartier, conseils juniors, etc.
9. Permettre aux instances de démocratie locale participative d'accéder en temps réel à l'ensemble des données techniques et administratives d'un projet tout en développant les outils numériques dédiés à la participation
10. Mettre en place des instances de dialogue – comme les conseils d'usagers – et développer la pratique des réunions publiques entre les usagers et la commune / interco afin de permettre à celles-ci de rendre des comptes sur leurs actions et leurs pratiques et de prendre en compte l'expérience et l'expertise des usagers. »

Monsieur Grégory BUBENHEIMER demande de créer une ou plusieurs commissions pour travailler sur ces propositions. Monsieur le Maire dit qu'il prendra le temps d'y répondre mais qu'il y a de nombreuses pistes citées qui sont déjà mises en œuvre, mais ne sont peut être pas assez valorisées. Madame Odile BOURGOIN informe que dans le cadre du Conseil municipal d'enfants, chaque réunion comprend un temps d'échange et de réflexion sur la citoyenneté et le rôle des élus, les enfants ont eu un petit livret en début d'année pour les accompagner. Monsieur le Maire dit qu'on a déjà fait des cérémonies de remise de la carte d'électeur et que ce serait quelque chose qu'il souhaiterait remettre en route. Monsieur Olivier JOUIN considère que les taux de participations aux dernières élections étaient satisfaisants et plutôt supérieur à la moyenne. Il pense pour sa part que la démocratie participative est une démarche intéressante, mais qu'il faut pouvoir nourrir le débat avec des éléments construits. Cette pratique peut aussi permettre de lutter contre l'abstention. Madame Nathalie DUPUIS suggère de bien rappeler de faire les procurations bien en amont des élections.

Monsieur Olivier JOUIN lit une question posée par le groupe « Vivre à Cléry-Saint-André » :

« Le lundi 13 octobre 2014, notre Conseil municipal a approuvé à l'unanimité la proposition de dénommer "Square du 19 mars 1962" la petite place située en haut de la rue du Cloître. Comme l'indique le compte-rendu de conseil "Monsieur Olivier JOUIN salue cette initiative, qui est une demande ancienne de l'association F.N.A.C.A."

Il s'avère que cette décision n'a pas été appliquée. Le square n'a toujours pas de plaque indicative, et la cérémonie d'inauguration a été reportée sine die. Dans un courrier au Président de la FNACA, dont nous avons eu connaissance par l'association, nous avons appris que Monsieur le Maire avait reculé devant la pression d'associations extérieures à Cléry-Saint-André. On devine qu'il s'agit d'associations porteuses d'idées extrémistes.

Il est nécessaire de rappeler que la date du 19 mars 1962 est celle du cessez-le-feu consécutif aux accords d'Evian signés le 18 mars 1962 par le Général de Gaulle, alors Président de la République. C'est la fin de la guerre d'Algérie, une guerre qui n'en avait pas le nom car on parlait alors d'une opération de "maintien de l'ordre". Ce conflit a duré 8 ans et fait des milliers de morts. Pendant plus de 50 ans, les anciens d'Algérie, regroupés dans la FNACA ont lutté pour être reconnus comme "anciens combattants", et ils se sont battus pour qu'une date officielle de commémoration soit choisie par la Nation. En fin d'année 2012, le Parlement français a choisi la date du 19 mars 1962 comme "Journée Nationale du Souvenir et de Recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la Guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc, en référence au Cessez-le-feu proclamé en Algérie le 19 Mars 1962," A cette occasion la FNACA faisait paraître un communiqué qui indiquait :

"La FNACA remercie ses 350 000 adhérents, ses milliers de responsables locaux et départementaux, les 22 000 municipalités de France qui ont appuyé dans ce sens, la majorité des conseils généraux et régionaux, les parlementaires de toutes sensibilités, qui ont forgé cette Victoire, conforme aux souhaits de 80% des Français tels qu'ils se sont exprimés à l'occasion de différents sondages d'opinion !"

On trouve des rues et des places qui ont cette dénomination partout dans le pays. A Jouy-le-Potier, à Blois, à Orléans, à Châteauneuf sur Loire, à St Jean de Braye, à St Dyé sur Loire, à Pithiviers...

Cette date est évidemment une date symbolique, choisie par la République, à la demande des anciens d'Algérie.

Nous voulons savoir pourquoi la décision du Conseil Municipal unanime de dénommer le square "square du 19 mars 1962" n'a pas été exécutée. »

Monsieur le Maire répond :

« Par sa délibération du 13 octobre 2014, la municipalité a choisi d'honorer la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie en nommant le square de la rue du Cloître « Square du 19 mars 1962 ». Si cette volonté est intacte, il n'a pas cependant semblé que le mode pour le faire soit univoque. Or, nous sommes à une époque où nous avons davantage besoin d'unité nationale. C'est pourquoi il était de ma responsabilité d'agir pour apaiser le sujet.

Qu'est ce que le 19 mars 1962 ? C'est le lendemain de la signature des accords d'Evian et le premier jour officiel du cessez le feu, permettant la démobilisation de nombreux jeunes métropolitains qui avaient été envoyés en Algérie pour combattre. Cette date honore avant tout la mémoire des combattants français métropolitains, mais il y a eu d'autres victimes de cette guerre.

L'Etat lui-même s'y perd dans les dates permettant de commémorer cette guerre, après avoir mis plus de 40 ans à se décider sur le simple fait de commémorer un événement dont la mémoire est encore douloureuse dans la population française :

- Depuis 2003, le 5 décembre est date officielle de commémoration de l'ensemble des combattants morts pour la France en Algérie et dans toute l'Afrique du Nord.
- En 2013, une seconde date s'y est ajoutée sans remplacer la première : le 19 mars 1962.
- Le 25 septembre a quant à lui été institué pour honorer la mémoire des combattants harkis qui ont pris part eux aussi aux combats, et dont le traitement après le 19 mars 1962 appelle réflexion,
- Enfin, l'Algérie elle-même commémore la fin de la guerre et l'indépendance du pays le 5 juillet 1962, date de reconnaissance de l'indépendance du Pays par le Général De Gaulle après qu'un énième massacre ait eu lieu à Oran faisant, selon le préfet oranais de l'époque Jean-Pierre Chevènement, plusieurs centaines de victimes civiles bien après l'officiel cessez-le-feu.

L'histoire se veut donc différente selon les personnes qui la vive et qui la raconte : combattants du contingent, harkis, indépendantistes, civils algériens, rapatriés.... Dans un temps où la recherche de concorde et d'unité est au cœur du destin national, la décision d'honorer les uns ne doit pas raviver la douleur des autres. C'est en accord avec plusieurs associations d'anciens combattants, notamment l'Union Nationale des Combattants, dont vous supporterez seul la responsabilité de la qualifier d'extrémiste, que j'ai décidé de surseoir à cette inauguration, afin de trouver par le dialogue un moyen d'honorer l'ensemble des victimes civiles et militaires de ce conflit, indépendamment de leur origine : européenne, algérienne ou pied noir. Ce dialogue est toujours en cours avec la FNACA et l'ensemble des associations concernées. »

Monsieur le Maire propose la constitution d'une commission pour en discuter. Monsieur Alain Grillon dit qu'en tant qu'ancien élu, il connaît le caractère sensible de ce sujet qui a été déjà évoqué plusieurs fois et regrette une polémique déplacée. Monsieur Olivier JOUIN répond que s'il y a un souhait de remise en cause d'une décision du conseil municipal, celui-ci doit en être informé. Madame Brigitte MARTIN tempère et rappelle que la décision date d'octobre 2014, et qu'au vu des événements du début 2015 une marche arrière peut se comprendre, il serait cependant utile de l'expliquer. Monsieur Alain GRILLON accuse la minorité de chercher à développer de l'animosité politique autour d'une question difficile et il ne souhaite pas que l'on ravive un dossier douloureux pour beaucoup. Monsieur le Maire clôt en indiquant qu'il souhaite créer une commission pour en parler avec les anciens combattants. Il faut savoir évoluer probablement dans la forme de l'hommage à donner aux anciens combattants. Pour sa part, il pense plus à une stèle qui permettrait d'honorer tous les anciens combattants d'Afrique du Nord. Madame Laurence HUME précise que c'est visiblement la date qui cristallise les tensions et qu'il faudrait aller au-delà. Monsieur le Maire demande à l'ensemble des conseillers de réfléchir à l'endroit le plus approprié et la forme adaptée à cette hommage.

La prochaine réunion de Conseil Municipal devrait avoir lieu le lundi 22 février 2016, à 19 heures. Le suivant aura lieu le 21 mars 2016.

La séance est levée à 21h20.